



**Est
Ensemble**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 15 janvier 2014

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le 9 janvier 2014, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de M. Gérard COSME.

La séance est ouverte à 18h15.

Etaient présents :

Gérard COSME	Gérard SAVAT	Anne-Marie HEUGAS
Jacques CHAMPION	Ali ZAHI	Christian LAGRANGE
Philippe LEBEAU	Pierre DESGRANGES	Patrick SOLLIER
Nathalie BERLU	Daniel BERNARD	Dref MENDACI
Salomon ILLOUZ	Sylvie BADOUX	Alain MONTEAGLE
Claude ERMOGENI	Jean-Luc DECOBERT	Abdelaziz BENAÏSSA
Alain CALLÈS	Pierre STOEBER	Alain PERIES
Sylvine THOMASSIN	Dominique VOYNET	Corinne VALLS
Daniel GUIRAUD	Bertrand KERN	Laurent JAMET
Christine LACOUR	Emeline LE BERE	Brahim BENRAMDAM
Tony DI MARTINO	Diven CASARINI	Monique SAMSON
Jacques JAKUBOWICZ	Maribé DURGEAT	Dalila MAAZAOUI
Sid-Hamed SELLES	Marie-Geneviève LENTAIGNE	Roland CASAGRANDE
Daniel MOSMANT	Claude REZNIK	Johanna REEKERS
Florence FRERY	Karim HAMRANI	Laurence CORDEAU
Nicole RIVOIRE	Marie-Rose HARENGER	Jean-Paul LEFEBVRE
Brigitte PLISSON	Françoise KERN	Dominique THOREAU
Patrice VUIDEL	Anna ANGELI	Laetitia DEKNUDT

Didier HEROUARD	Asma GASRI	Nicole REVIDON
Bruno LOTTI	Htaya MOHAMED	

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Catherine PEYGE à Diven CASARINI, Laurent RIVOIRE à Marie-Rose HARENGER, Marc EVERBECQ à Emeline LE BERE, Philippe GUGLIELMI à Bruno LOTTI, Mouna VIPREY à Corinne VALLS, Benjamin DUMAS à Sylvie BADOUX, Corinne BENABDALLAH à Brahim BENRAMDAM, Alice MAGNOUX à Roland CASAGRANDE, Waly YATERA à Claude ERMOGENI, Bernard GRINFELD à Monique SAMSON, Aline CHARRON à Jacques JAKUBOWICZ, Jamal AMMOURI à Jean-Paul LEFEBVRE, Varravaddha ONG à Sid-Hamed SELLES, Elsa TRAMUNT à Christian LAGRANGE, Alexandre TUAILLON à Jacques CHAMPION, Stéphanie PERRIER à Johanna REEKERS, Nabil RABHI à Claude REZNIK, François MIRANDA à Asma GASRI, Frédéric MOLOSSI à Salomon ILLOUZ, Medhi YAZI-ROMAN à Nathalie BERLU, Mathias OTT à Gérard COSME.

Etaient absents excusés :

Clément CRESSIOT, Carole BREVIERE, Georgia VINCENT, Jean-Claude DUPONT, Agnès SALVADORI, Dominique ATTIA, Christophe DELPORTE-FONTAINE, Mackendie TOUPOUSSANT, Julien RENAULT, Mariama LESCURE, Raymond CUKIER.

Secrétaire de séance : Jean-Luc DECOBERT

2014-01-15-1 : Approbation du contrat de développement territorial « La Fabrique du Grand Paris ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L 122-4 à L 122-10 et R 122-17 à R 122-24,

VU la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

VU la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social,

VU le décret n° 2011-724 du 24 juin 2011 relatif aux contrats de développement territorial,

VU l'arrêté préfectoral du 12 février 2012 modifiant l'arrêté n°201209-0001 du 18 avril 2012 portant création de comités de pilotage relatifs aux contrats de développement territorial,

VU le projet de contrat de développement territorial (CDT) de la Communauté d'agglomération Est Ensemble et le projet d'évaluation environnementale dudit CDT,

VU les avis favorables rendus par les personnes publiques associées,

VU l'avis favorable rendu par l'Autorité environnementale,

VU le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sur le CDT «La Fabrique du Grand Paris» du 16 décembre 2013,

VU la validation du CDT en comité de pilotage dématérialisé,

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'enquête publique sur le projet de CDT, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable,

CONSIDERANT l'évolution du projet de CDT au regard des avis et recommandations formulés au cours de la procédure,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,**

APPROUVE le contrat de développement territorial « Est Ensemble, la Fabrique du Grand Paris » dans sa version du 9 janvier 2014 validée par le Comité de pilotage du CDT.

AUTORISE le Président de la Communauté d'agglomération Est Ensemble à signer ledit CDT.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 18h55 et ont signé les membres présents: